



DEPTIFIÉ EXÉCUTOIRE POUR AVOIR ÉTÉ  
REÇU A LA SOUS-PREFECTURE LE 11/09/07  
AFFICHÉ, PUBLIÉ, NOTIFIÉ LE 13/09/07...  
P/Le Maire,  
Par délégation. le Directeur Général des services

**DEPARTEMENT DES LANDES**

**Ville de Saint-Paul-Lès-Dax**



## **ARRETE DU MAIRE**

**Objet : désignation d'un coordonnateur municipal pour l'accès public aux documents administratifs et correspondant de la CADA.**

Le Maire de la commune de Saint-Paul-lès-Dax,

Vu la loi n°78-753 du 17 Juillet 1978,

Vu l'article 13 de l'ordonnance n° 2005-650 du 6 Juin 2005,

Vu le décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005, son titre IV, article 42 et suivants relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs,

### **ARRETE**

#### **Article 1 :**

Monsieur Christian Ladousse, directeur général des services est désigné responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques et correspondant de la commission d'accès aux documents administratifs.

#### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian Ladousse, directeur général des services, Madame Nathalie Garrido, responsable du secrétariat de direction assurera cette mission.

#### **Article 3 :**

Cette décision sera portée à la connaissance du public par affichage et par insertion d'un message permanent sur le site internet de la ville. Monsieur le Président de la CADA en sera informé par ampliation du présent arrêté.

#### **Article 4 :**

Ampliation du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés du Maire, sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Dax.

A Saint Paul les Dax, le 6 Septembre 2007

Le Maire,

Danielle Michel

